

## LES EXPORTATIONS DE PRODUITS DE PÊCHE ESTIMÉES À 193,5 MILLIARDS EN 2015

Le secteur de la pêche qui emploie 17% de la population occupe la première place des exportations en 2015 avec une enveloppe évaluée à 193,5 milliards de francs CFA, soit 20,87% du total des exportations, a indiqué, jeudi à Mbour, le directeur de la protection et de la surveillance des pêches (DPSP), le capitaine de vaisseau à la Marine nationale, Cheikh Sarr.

Mais malgré ces performances économiques et sociales, le secteur est confronté aux aléas des changements climatiques et à la raréfaction des ressources halieutiques, a dit M. Sarr qui intervenait lors du lancement du programme "Assurance pêche" initié par l'USAID-COMFISH en partenariat avec le ministère de la Pêche et de l'Economie maritime.

"Les pêcheurs s'éloignent de plus en plus des côtes sénégalaises avec un risque élevé d'accidents occasionnant des pertes importantes en vies humaines et matérielles", a souligné M. Sarr.

Selon lui, "en 2014, 116 pertes en vies humaines étaient recensées contre 94 en 2015, soit une diminution de 28%, avec une perte en matériel de 72 025 400 francs CFA non remboursés par manque couverture assurance".

"Face à cette situation qui, le plus souvent, annihile les investissements de nombreux partenaires et conformément au Plan Sénégal émergent (PSE), le ministère de la Pêche et de l'Economie maritime s'est engagé, avec ses partenaires, dans un processus de recherche de solutions pérennes pour la gestion de la sécurité de la pêche artisanale et la sauvegarde des vies en mer", a expliqué le DG de la DPSP.

C'est ainsi qu'il a été mis en place un plan national de réduction des pertes en vies humaines et matérielles au niveau de la pêche artisanale sénégalaise dont les axes principaux tournent autour de la promotion de la sécurité et la sensibilisation pour faire respecter les dispositions réglementaires en vigueur, la mise en place d'un dispositif de prévention des accidents et des conflits en mer, a précisé Cheikh Sarr.

Ce plan vise aussi la mise en place d'une assurance des pêcheurs en cas de besoin, d'une opération annuelle d'acquisition de 20 mille gilets de sauvetage qui seront cédés à 2500 francs CFA l'unité au lieu des 5000 francs habituels.

M. Sarr a aussi signalé l'existence d'un projet expérimental de géolocalisation et de suivi des embarcations de pêche artisanale et des navires de pêche industrielle d'au moins 50 TJB, un projet de subvention de la prime d'assurance de la pêche artisanale pour un montant de 30 millions de francs CFA dans le cadre de l'appui sectoriel issu des accords de pêche entre le Sénégal et l'Union européenne (UE).

Source : <http://www.aps.sn/actualites/economie/peche/article/les-exportations-des-produits-de-peche-estimees-a-193-5-milliards-en-2015-officiel>